

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 47
N° identifiant 2023-0268

Titre Signature d'une Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Poitiers, l'Association de loisirs éducatifs pour les personnes atteintes d'autisme (Alepa), Grand Poitiers Communauté urbaine et la Caisse d'allocations familiales de la Vienne, pour la période 2023-2027

Rapporteur(s) Mme Alexandra DUVAL
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.
Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027
Charte de la laïcité
Budget prévisionnel 2023 de l'ALEPA

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

L'Association de loisirs éducatifs pour les personnes atteintes d'autisme (Alepa) réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès à toutes et à tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou les sports pour les personnes avec des Troubles du spectre autistique (TSA). Elle impulse le vivre ensemble par une action citoyenne et adaptée aux différences pour que chacun prenne place dans notre société.

La présente convention formalise un partenariat existant depuis de longues années entre l'Alepa, la ville de Poitiers, Grand Poitiers Communauté urbaine et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Vienne. Elle précise en cohérence avec la politique sociale, culturelle, sportive et éducative de la ville les axes sur lesquels l'association souhaite s'orienter et qui se déclinent en trois grands points :

- accueillir chacun comme il est, et lui permettre d'être acteur et d'expérimenter
- agir en complémentarité et en réseau
- participer à faire évoluer le regard de la société, sur les personnes avec un TSA.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver les dispositions de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2023-2027 entre la ville de Poitiers, l'Alepa, Grand Poitiers Communauté urbaine et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Vienne**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	8.5	Politique de la ville-habitat-logement	